

Charge de travail en hausse

Protection des données » La charge de travail liée à la protection des données continue d'augmenter.

L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données (ATPrD) demande plus de ressources pour faire face à une charge de travail toujours plus élevée, ont annoncé les responsables hier lors d'une conférence de presse.

«Le poste de préposé à la protection des données représente un 50% aujourd'hui. Ça n'est plus suffisant étant donné les responsabilités croissantes dans le domaine, notamment concernant la cyberadministration. Nous sommes en discussion avec la Chancellerie et le Conseil d'Etat à ce sujet», souligne Laurent Schneuwly, président de la Commission cantonale de la transparence et de la protection des données.

L'actuelle préposée à la protection des données, Alice Reichmuth Pfammatter,

confirme le constat. Cela malgré les postes de juriste (50%) et d'informaticien (50%) prévus pour une durée limitée à trois ans afin de soutenir la mise en œuvre de la loi sur le guichet de cyberadministration de l'Etat.

L'externalisation du traitement de données sensibles dans des clouds (stockage de données sur des serveurs dans le «nuage», accessibles par internet), occupe beaucoup l'autorité. La préposée et la commission se sont prononcées sur quatre projets pilotes devant permettre ce mode de traitement automatisé.

Ses préavis ont été positifs sous certaines conditions. Les données doivent être hébergées en Suisse ou dans un pays européen disposant d'un niveau de protection de données équivalent. Elles doivent être cryptées au moyen d'une clef de chiffrement déposée auprès de l'Etat. Les responsabilités liées aux projets pilotes doivent être clarifiées en amont entre le responsable

du fichier et le service informatique. Enfin, il est déconseillé d'utiliser des données sensibles pour ces tests.

La préposée à la protection des données a eu à traiter 403 dossiers, dont 375 concernant la protection des données, 8 demandes d'accès à la plateforme du contrôle des habitants (Pri-Pers) et 20 demandes d'autorisation d'installation de systèmes de vidéosurveillance. La plupart des demandes parviennent des organes cantonaux mais aussi de l'Université de Fribourg et des hautes écoles.

Martine Stoffel, préposée à la transparence, signale quant à elle avoir traité 112 dossiers, principalement émanant d'organes cantonaux ou d'institutions chargées de tâches publiques. Par ailleurs, 15 demandes de médiation pour avoir accès à certaines données lui ont été adressées, un nombre plus élevé que de 2011 à 2017 où un peu moins de 6 demandes par année avaient été soumises. » IGOR CARDELLINI